



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
8 avril 2009  
Français  
Original : anglais

---

**Session annuelle de 2009**

26 mai au 5 juin 2009, New York

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Prolongations des programmes de pays dans la région  
de l'Europe orientale et de l'Asie centrale**

**Note de la Directrice exécutive**

*Résumé*

La présente note donne des renseignements sur : a) la prolongation d'un an du programme de pays pour l'Azerbaïdjan; et b) la prolongation de deux ans du programme de pays pour le Kirghizistan.

Conformément aux procédures établies la Directrice exécutive approuve la première prolongation d'un an d'un programme de pays, les demandes pour une deuxième prolongation, ou pour une prolongation de deux ans, devant être soumises au Conseil d'administration pour approbation.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de la prolongation d'un an du programme de pays pour l'Azerbaïdjan, telle qu'elle est présentée dans le tableau 1, et approuver la prolongation de deux ans du programme de pays pour le Kirghizistan, telle qu'elle est présentée dans le tableau 2.



Tableau 1  
**Prolongations d'un an des programmes de pays approuvés par la Directrice exécutive**

Pays	Période sur laquelle portait le programme à l'origine	Période de la nouvelle prolongation proposée	Motifs et explications		
			Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies	Évolution politique du pays	Mise en œuvre et/ou questions diverses
Azerbaïdjan	2005-2009	2010	L'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires du Gouvernement et de la société civile ont établi le premier Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2005-2009 à partir du programme national de réduction de la pauvreté et de développement économique de 2003-2005. Le Gouvernement et les organismes des Nations Unies l'ont signé, permettant ainsi à l'ONU de poursuivre l'assistance qu'elle apporte au Gouvernement au titre du processus de développement qu'il mène. En 2008, le Gouvernement a approuvé son programme national de réduction de la pauvreté et de développement durable pour la période 2008-2015. Le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies ont décidé en 2008 de prolonger le plan-cadre actuel jusqu'en 2010, ce qui a aidé à harmoniser le prochain plan-cadre qui couvrira la période allant de 2011 à 2015, avec le programme national de réduction de la pauvreté et de développement durable et les objectifs du Millénaire pour le développement.	Le programme national de réduction de la pauvreté et du développement économique portait à l'origine sur la période 2003-2005. Les organismes des Nations Unies ont aidé le Gouvernement à élaborer un programme appelé à succéder au programme national de réduction de la pauvreté et de développement durable qu'il avait approuvé en 2008. Le programme est aligné sur les objectifs du Millénaire pour le développement et couvre la période allant de 2008 à 2015. Les organismes des Nations Unies contribueront à l'exécution et au suivi du programme national de réduction de la pauvreté et du développement durable et à rendre compte des résultats enregistrés dans ces domaines.	Afin de l'aligner sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le FNUAP a décidé de prolonger encore d'un an, jusqu'à la fin de 2010, le programme de pays qui continuera de privilégier les domaines ci-après : a) santé en matière de procréation (axée sur la jeunesse et l'acquisition de compétences pratiques), maternité sans risques, y compris encouragement de l'espacement des naissances et prestation de services aux communautés vulnérables; b) population et développement, portant l'essentiel des efforts sur l'analyse des données issues du recensement de la population prévu en 2009, et renforcement des capacités des services nationaux de statistique; et c) égalité entre les sexes, grâce au soutien en faveur d'un programme conjointement mené par des partenaires des Nations Unies et destiné à la prise en charge des victimes de la violence sexiste. Le programme conjoint fournira également des services de soins et des conseils intégrés. Le programme de pays actuel sert de cadre adéquat à l'ensemble des projets d'appui du FNUAP en Azerbaïdjan.

Tableau 2

**Prolongations de deux ans des programme de pays pour lesquelles l'approbation du Conseil d'administration est sollicitée**

Pays	Période sur laquelle portait le programme à l'origine	Période de la nouvelle prolongation proposée	Motifs et explications		
			Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies	Évolution politique du pays	Mise en œuvre et/ou questions diverses
Kirghizistan	2005-2009	2010-2011	Le système des Nations Unies au Kirghizistan reconnaît que son cycle de programme doit être harmonisé avec la nouvelle stratégie de développement nationale pour la période 2009-2011 et que le cycle de programmes du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement doit être ajusté en conséquence. L'équipe de pays des Nations Unies au Kirghizistan a donc prévu une prolongation de deux ans, jusqu'en 2011, des programmes de pays du système des Nations Unies qui sont en cours.	Le Gouvernement du Kirghizistan a adopté une stratégie de développement nationale pour la période 2009-2011 qui reflète la vision de développement du pays à moyen terme. Le Gouvernement a demandé au FNUAP de prolonger de deux ans, jusqu'à la fin de 2011, son programme de pays de manière à le faire cadrer avec le cycle de planification du développement national.	Le programme de pays du FNUAP continuera de faire une large place aux domaines ci-après : a) santé et droits en matière de procréation, l'accent étant placé sur la maternité sans risques et la planification familiale ainsi que sur l'accès des jeunes à l'information et aux services de santé sexuelle et procréatrice et sur le VIH; b) promotion de politiques d'égalité entre les sexes et de services et politiques de lutte contre la violence sexiste; et c) aide à apporter au Gouvernement en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de sa politique en matière de population et d'une collecte, d'un suivi et d'une analyse mieux assurés des données pertinentes. Le programme de pays actuel sert de cadre adéquat à tous les projets d'appui du FNUAP au Kirghizistan.